

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2019-029

Eure Normandie Numérique

Réunion du 16 octobre 2019

Objet : Virement de crédits opéré depuis chapitre  
022 "dépenses imprévues" - Budget 2G

Dans le cadre de la réalisation des études pour le déploiement du THD, le SMO Eure Normandie Numérique prévoit dans ses marchés de travaux que les titulaires passent commande auprès de la société Orange au nom et pour le compte d'Eure Normandie Numérique.

A ce titre, les titulaires sont tenus de respecter les process de la société Orange notamment sur le respect des délais imposés par cette dernière. Si tel n'est pas le cas, la société Orange facture des pénalités à Eure Normandie Numérique qui refacture les entreprises responsables conformément aux dispositions contractuelles.

Lors de l'élaboration du budget primitif, Eure Normandie Numérique dans ses prévisions au 6711 "intérêts moratoires et pénalités sur marchés", a triplé le montant payé à Orange au titre des pénalités sur l'exercice 2018, montant difficile à estimer.

Cependant, ce montant a été atteint en juin 2019. Le syndicat a procédé au **virement de crédits du chapitre 022 "dépenses imprévues"** à l'article 6711 "intérêts moratoires et pénalités sur marchés" d'un montant de **80 000€** pour honorer les factures de pénalités auprès d'Orange et refacturer les titulaires de marché de travaux en cause.

Par ailleurs, le comptable a transmis au syndicat les dépenses admises en non valeur pour le budget 2G. Il s'agit de 5 titres émis entre 2016 et 2017 pour un montant de 254 204,68€ € pour lesquels les sommes restant dues sont inférieurs au seuil de recouvrabilité pour un montant de 1,21€. Il convient de procéder à l'abondement du chapitre 65 de **1,21€** en vue, sous réserve de l'accord des membres du comité syndical, du mandatement des titres admis en non valeur.

Chapitre	Article	Crédit voté	Mouvement	Disponible
022	022 dépenses imprévues	100 000€	-80 001,21€	19 998,79€
67	6711 intérêts moratoires et pénalités sur marchés	10 000€	80 000€	90 000€

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

65	6541 créances admises en non-valeur	0€	1,21€	1,21€
----	-------------------------------------	----	-------	-------

Ceci étant exposé, nous vous proposons d'adopter la délibération suivante :

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 16 octobre 2019

objet : Virement de crédits opéré depuis chapitre  
022 "dépenses imprévues" - Budget 2G

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2322-1 et L2322-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Considérant qu'en vertu des articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Président qui doit rendre compte au Conseil Syndical à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec les pièces justificatives annexées à la délibération et de la transmission de l'arrêté au représentant de l'Etat en date du 3 septembre 2019 ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 16 octobre 2019 à l'Hôtel du Département à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- De prendre acte de l'utilisation faite des crédits des dépenses imprévues.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 23
- Collège Conseil Départemental : 21

- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 16 octobre 2019

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

